



L'accompagnement à l'âge adulte par les proches aidant·e·s : formation, activités et mesures de protection



Le passage à l'âge adulte représente de nombreux défis pour les personnes avec des besoins spécifiques, notamment en termes de changements dans les accompagnements, soutiens financiers et activités socio-professionnelles. Voici quelques points d'attention pour vous soutenir dans cette nouvelle étape de vie que va traverser votre enfant :

Accompagnement du jeune et de l'adulte

- Comprendre le fonctionnement de l'accompagnement du parcours de formation et les différents parcours
- Gérer la possibilité qu'il n'y ait pas la place nécessaire pour le proche aidé : liste d'attente de JUNORAH
- Rencontrer l'équipe de formation et comprendre le rôle de chaque intervenant·e
- Accompagner la personne aidée pour la soutenir dans la compréhension et la gestion de cette nouvelle étape
- Accompagner la personne aidée pour développer les acquis nécessaires à la réalisation de son projet de vie
- Planifier la fin des mesures médicales AI à 20 ans et les suites avec la LaMal
- Réorganiser les thérapies, gérer les changements de médecin, de services à l'hôpital
- Gérer les aspects légaux de la protection de la personne aidée (curatelle)
- Gérer les dossiers fiscaux et financiers : rente AI, API adulte, comptes bancaires, impôts
- ⚠ La demande d'API de l'AVS est à faire dans les mois qui précèdent les 65 ans (les montants de l'allocation sont plus élevés quand il y a un handicap congénital)
- Constituer le dossier de demande de prestations complémentaires
- Gérer l'aide extérieure

Lieu de vie et accompagnement

- Planifier les rencontres avec les services d'accompagnement à domicile : ASAdom, NOMAD, Pro Infirmis,
- Organiser et coordonner l'accompagnement à domicile
- Accompagner la personne aidée pour garantir une bonne qualité de vie et le maintien de relations sociales sécurisées en lien avec son projet de vie : maintien du lieu de vie, changement d'hébergement, loisirs, changement d'activités socio-professionnelles, espace de jour...

Besoins de la personne proche aidante :

- *Constituer ou renouveler le dossier de demande de bonification pour tâches d'assistance*
- *Gérer son stress vis-à-vis de la prise d'autonomie de la personne aidée*
- *Bénéficier de périodes de répit pour conserver son équilibre et garantir la pérennité de l'accompagnement*
- *Parler de son vécu et partager avec des pairs et/ou un service d'accompagnement des personnes proches aidantes*
- *Se ménager des temps pour de l'écoute et du soutien à la prise de décision*